



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES  
UNITE DEPARTEMENTALE DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
DE LA DROME  
BP 70213  
26002 VALENCE CEDEX  
Affaire suivie par :  
Tel : 04 75 79 74 60  
E-mail: nelly.jannodet@culture.gouv.fr

Valence, le 21 octobre 2019

Le Chef de l'Unité Départementale,

à EARL col de Lunel

Préfecture de la Drôme  
Bureau des enquêtes publiques  
3 bd vauban  
26030 VALENCE Cédex

**Objet :** demande d'autorisation d'agrandissement d'une installation classée

**V/Réf :**

**N/Réf :** PA/NJ

Bureautique/ communes/ S à Z/ 26344 Soyans/ installations classées/ 20191021 Soyans col de Lunel agrandissement poulailler/

Ce projet, bien que situé dans une zone hors espace protégé au titre des monuments historiques et des sites, s'inscrit dans un paysage de grande qualité. C'est pourquoi l'UDAP émet un avis favorable suivi de deux recommandations :

- afin de limiter l'impact paysager de cette installation, il serait souhaitable de prolonger la haie de conifères située en bordure de la route.
- la couleur blanche des bâtiments étant très impactante dans l'environnement, il est conseillé, en cas de ravalement des hangars, de privilégier des teintes telles que la RAL 6021 ou la RAL 6011.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées,

Le Chef de l'Unité Départementale,  
Architecte des Bâtiments de France

Philippe ARAMEL